

APA

(Allocation personnalisée
autonomie)



V6 07032024

Numéro unique gratuit :
08000 13140

Services municipaux et CCAS

Horaires d'ouverture

Lundi, mercredi, jeudi, et vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Mardi, de 12h à 18h

Allocation personnalisée autonomie

Qu'est-ce que l'APA ?

L'APA (allocation personnalisée d'autonomie) est une allocation destinée aux personnes âgées de 60 ans et plus en perte d'autonomie. Il existe deux APA différentes : l'APA à domicile et l'APA en établissement.

Pour qui ? Conditions ?

- Résider sur le département
- Avoir 60 ans ou plus
- Être en perte d'autonomie

Où ?

CCAS

Maison des services
4 Boulevard du Dr Minet
13140 Miramas

Tél : 0800013140

Mail : ccas@mairie-miramas.fr

Quand ?

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
Le mardi
de 12h à 18h

Comment ?

Retrait du dossier :

- À l'accueil
- Sur le site du département www.departement13.fr
- Par mail : ccas@mairie-miramas.fr

Informations et aide pour remplir le dossier :

- Sur rendez-vous le lundi de 14h à 16h et le jeudi de 9h à 11h
- Résider sur la commune

Délais ?

- Délais de traitement du Conseil départemental 13 : 2 mois maximum
- Délais de rendez-vous : 3 semaines maximum

Coût ?

Gratuit

